

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Afin de terminer l'élargissement de la rue Rachais, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 53 mètres carrés à détacher d'une propriété de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 42 de la section AE et située 38, rue Rachais à Lyon 7°.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les époux Benchemhoun traiteraient au prix de 100 000 F comprenant une indemnité de dépréciation de la propriété de 47 000 F, admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder aux travaux de rétablissement de la clôture au nouvel alignement, évalués à 45 000 F environ ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le présent compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de cette acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

**4° - La dépense** correspondant aux travaux sera imputée sur les crédits ouverts au compte 231 510 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,